

# PRÉPARATION À L'HABILITATION ÉLECTRIQUE - VÉHICULES HYBRIDES, ÉLECTRIQUES ET THERMIQUES



DÉLAI D'ACCÈS :  
72 HEURES

DURÉE :  
42 HEURES

PRIX :  
2200€ HT / 2640 TTC\*

FORMATION :  
MIXTE

PARCOURS :  
NON-DIPLOMANT

CAPACITÉ D'ACCUEIL :  
JUSQU'À 8 APPRENANTS

TAUX DE SATISFACTION :  
NÉANT

TAUX DE RÉUSSITE GLOBALE :  
NÉANT

TAUX D'ABANDON :  
NÉANT

L'ensemble des indicateurs de performance se réfèrent aux sessions 2024

## PROGRAMME DE LA FORMATION

La norme NF C 18-550 s'applique aux véhicules et engins automobiles à motorisation : thermique, hybride, électrique ayant une source d'énergie électrique embarquée du domaine TBT et BT, au cours : des études, de la construction, de la maintenance, du dépannage, du remorquage et de la démolition.

### Prérequis :

Posséder au moins un diplôme, titre ou certificat (dont CQP ou Socle de compétences CléA)

### Pour qui :

- Technicien Automobile
- Technicien Expert Après-Vente Automobile
- Technicien après -vente

### Modalité d'accès :

Processus de préinscription par mail :  
[info@fpa-hse.fr](mailto:info@fpa-hse.fr)

Ou via notre site internet :  
<https://cfa-fpa-hse.fr/contactez-nous/>  
Ou par téléphone :  
03.29.27.31.07

### Contacts :

**Pôle Direction** : Le bureau de l'association de gestion du CFA FPA-HSE FRANCE. Le Président est élu pour un mandat de 3 ans.

**Pôle Administratif** : Responsable - BONNET Margot

**Pôle Comptabilité** : Responsable - DUREUX Louisa  
Comptable - DUREUX Sarah

**Pôle Pédagogique** : Responsable - DUREUX Louisa

**Pôle Qualité** : Responsable - SABATIER Margaux

## OBJECTIFS DE LA FORMATION :

1 DÉCOUVRIR LES COMPOSANTS UTILISÉS SUR DES VÉHICULES ÉLECTRIFIÉS

2 IDENTIFIER LES TECHNOLOGIES DES BATTERIES DE TRACTION ET LA RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIFIÉS.

3 CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES ANNEXES DES VÉHICULES ÉLECTRIFIÉS.

4 DÉCOUVRIR LES TECHNOLOGIES DES MACHINES ÉLECTRIQUES ET DE L'ÉLECTRONIQUE DE PUISSANCE.

5 IDENTIFIER LES RISQUES INHÉRENTS À L'EXÉCUTION D'OPÉRATIONS SUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES EN RÉFÉRENCE AUX PRESCRIPTIONS DE L'AFNOR C18-550

## SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RESULTATS :

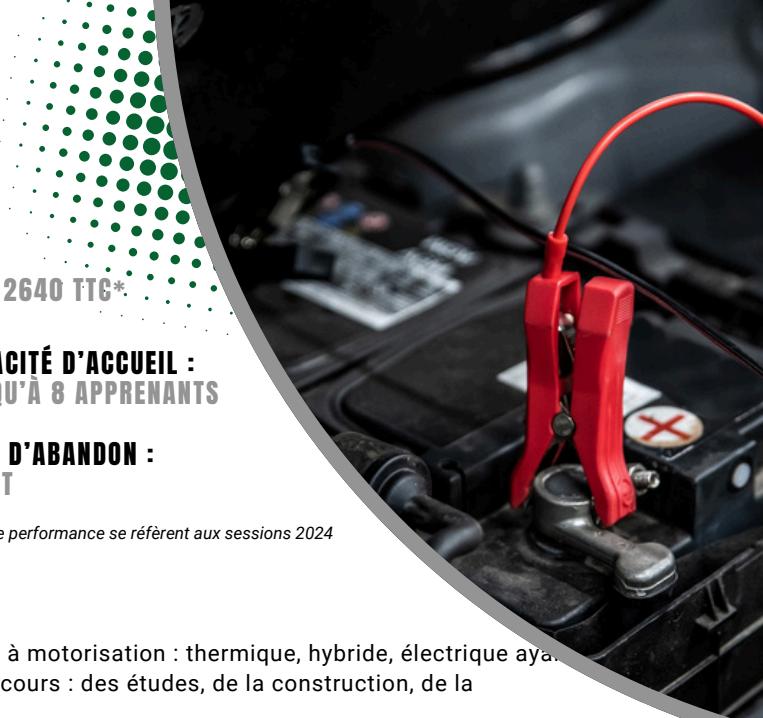
- Évaluation des objectifs pédagogiques par un quiz amont / aval

## RESSOURCES TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES :

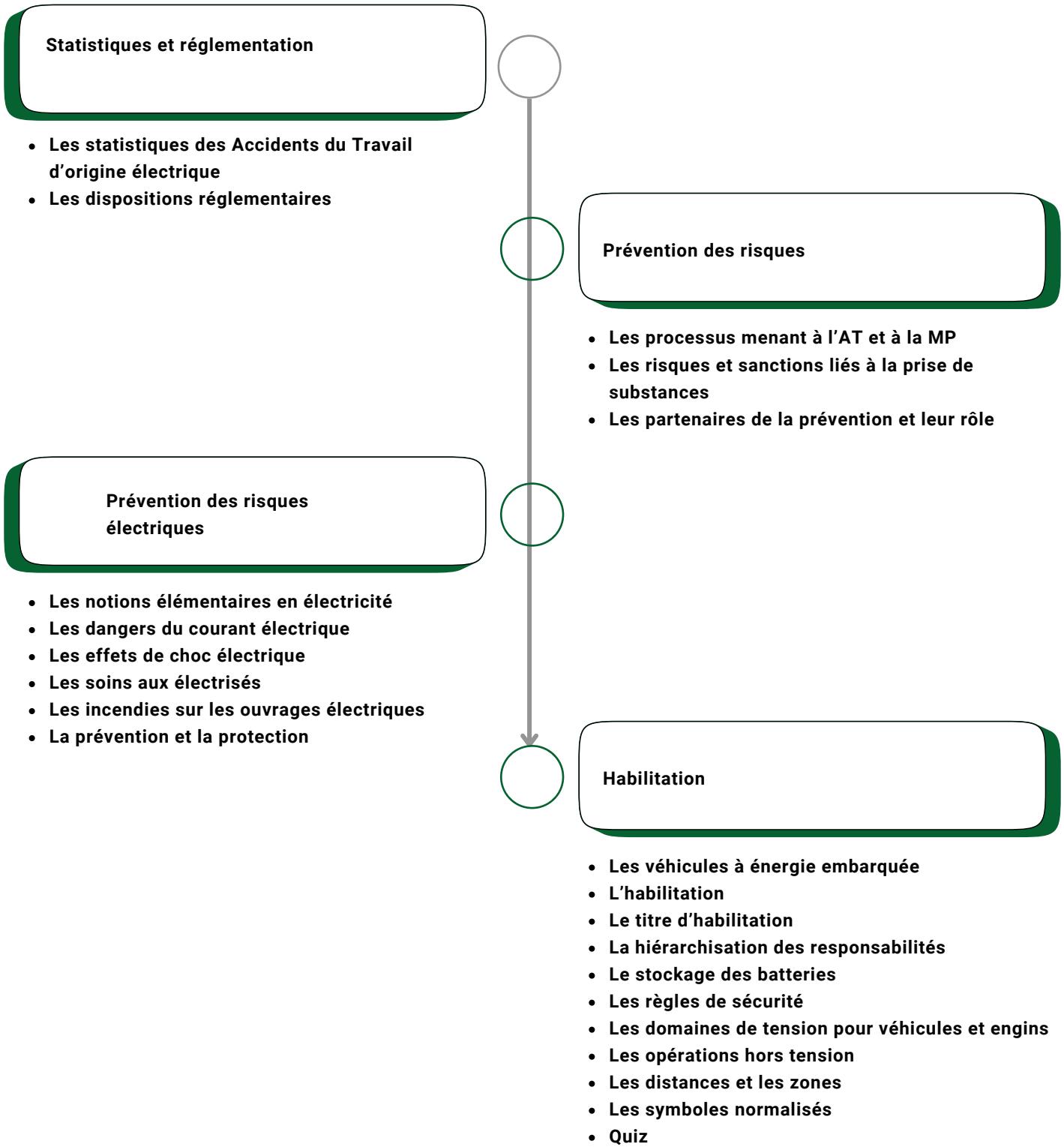
- Expositives, participatives et actives
- Travaux individuels et en sous-groupes

## ACCESSIBILITÉ :

Nos formations à distance sont accessibles aux personnes en situation de handicap, sous réserve d'adaptations possibles. Les supports sont transmis dans des formats numériques accessibles (PDF lisibles par lecteur d'écran, police sans empattement, contraste adapté). Les vidéos sont sous-titrées sur demande. La plateforme utilisée (Zoom, Teams, ou autre) permet l'affichage en plein écran, l'utilisation de sous-titrage automatique et l'accès via lecteur d'écran. Un référent handicap est disponible pour étudier chaque situation individuelle et proposer des aménagements (temps supplémentaire, reformulation des consignes, assistance technique, etc.). Pour toute demande d'aménagement, merci de contacter notre référent handicap à l'adresse suivante : DUREUX Frédéric - [info@fpa-hse.fr](mailto:info@fpa-hse.fr) - 06.18.30.36.01



# CONTENU DE LA FORMATION :



\*Tarifs préférentiels adhérents FNA Alsace-Lorraine

\*\* Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisa.dureux@fpa-hse-france.fr. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats. Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, tout candidat à la formation dispose d'un droit de recours en cas de contestation des conditions ou des résultats de l'évaluation. Une procédure de recours est mise à disposition sur simple demande auprès du référent pédagogique DUREUX Louisa 06.66.85.03.37 louisa.dureux@fpa-hse-france.fr. Le recours doit être formulé par écrit (mail ou courrier) dans un délai de 15 jours après la notification des résultats.

\*\*\* Si vous souhaitez nous faire part d'une réclamation, nous vous invitons à nous contacter par mail : info@fpa-hse.fr

À réception de votre réclamation, FPA-HSE France revient vers vous dans un délai de 5 jours ouvrés et vous tient informés des actions complémentaires mises en œuvre.